

Dialogogue entreprises – parties prenantes : avec qui et jusqu'où?

Cynthia Fleury, Antoine Frérot, Daniel Hurstel

27 mars 2014

1

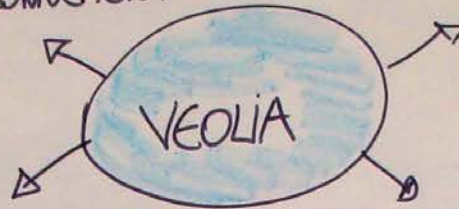


GAZ DE SCHISTE ?
PROBLÈME RÉGIE !
MERCI VEOLIA - AN ?

PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT



DEVELOPPEMENT
(PAYS PAUVRES)



L'EAU APPARTIENT
À TOUS

500.000 ACTIONNAIRES INDIV.
+ INSTITUTIONNELS

2

LA THÉORIE DE LA VALEUR ACTIONNAIRALE
(ÉCOLE DE CHICAGO) EST UN AXIOME PLUS QUE JAMAIS
= MAXIMISATION DU PROFIT SOUS CONTRAINTE

PENSÉE
PRISONNIÈRE
DU DOGME !

3

ENTREPRISE
= OBJECTIFS
PLURIELS

LES ACTIONNAIRES
SONT LES PLUS FORTS

ENTREPRISE
= NOEUD DE
RELATIONS

CONVERGENCE
DES INTÉRÊTS DES
PARTIES PRENANTES

PÉRENNITÉ
⇒ de l'ENTREPRISE

IL Y A AUTANT D'OBJECTIFS QUE DE PARTIES
PRENANTES

remplacement d'un abus de pouvoir par
un autre

DIRIGEANTS → TRAVAILLEURS → ACTIONNAIRES → ?

2

4

COMMENT GÉRER LES RAPPORTS DE FORCE ?

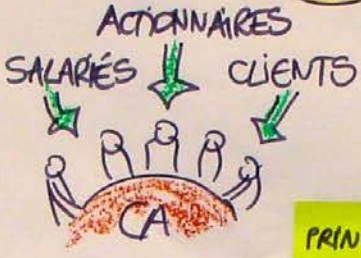


▶ RAPPORTS DE FORCE ↔ LÉGITIMITÉ

⇒ CONSTITUTIONNALISER LE POUVOIR POUR AUTO-RÉGULER LES RAPPORTS DE FORCE

LES ACTIONNAIRES NE SONT PAS LES SEULS À PRENDRE DES RISQUES

▶ BESOIN D'UNE NOUVELLE THÉORIE : "RISQUE PURIEL"



Δ HORIZON DE TEMPS ⇒ FAVORISER LES PARTIES PRENANTES À LONG-TERME

PRINCIPE DE COMMENSURABILITÉ

▶ RÔLE DU DIRIGEANT ?

→ AGENT DE L'ACTIONNAIRE ? NON MERCI!

→ AGGREGATEUR DES INTÉRÊTS DIFFÉRENTS ?

- * MARGE DE MANŒUVRE
- * MUTUALISATION DU RISQUE

ARBITRE ?

LE DIRIGEANT AGENT NE DIRIGE RIEN DU TOUT!

RÔLE ?? MAIS QUELS CONTRE-POUVOIRS ?

- ↳ RÉMUNÉRATION
- ↳ LICENCIEMENT



LE DÉSÉQUILIBRE ENTRE
LE RESPECT DES DIFFÉRENTES
PARTIES PRENANTES EST
UNE CONDITION DE SURVIE
DE L'ENTREPRISE

PAS DE BRÈCHE
DANS LA PENSÉE
DOGMATIQUE !!

MAIS C'EST MAL PARTI ...
⇒ QUE FAIRE ?

LE CONTRE-DISCOURS EST
INAUDIBLE ET ILLÉGAL !!

①

TRAVAILLER
AVEC LES
SYMBOLES DU
MOMENT

②

NOBÉLISER
PHIL MA !

③

QUI A FINANCÉ
L'ÉCOLE DE
CHICAGO ?

④

TRANSFÉRER
LA DÉFINITION
JURIDIQUE DE
L'ENTREPRISE

ON NE PEUT PAS CONFISQUER LES OBJETS VITAUX
NON-NEUTRALITÉ DE L'OBJET DE L'ENTREPRISE

LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC
L'ENTREPRISE S'EST BRISÉ

④

QUESTIONS & RÉPONSES

IL FAUT DES GRANDES ENTREPRISES

DÉRÉSponsABILISATION SOCIÉTALE : AMAZON NE PAIE PAS D'IMPÔTS

INDIVISIBILITÉ DES OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

PROPRIÉTÉ DES ACTIONS
≠
PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE
INALIÉNABILITÉ DE L'ENTREPRISE

⚠ LES JURISTES DOIVENT REPRENDRE LE LEADERSHIP DANS LA VISION DE L'ENTREPRISE!

UNE PERSONNE (MORALE) NE PEUT APPARTENIR À PERSONNE!

JURISTES

MATHÉMATICIENS

ECONOMISTES

COÛT CACHÉ DE LA NON-REPRÉSENTATIVITÉ



« L'ÉTHIQUE EST UNE ÉPISTÉMOLOGIE »

... EUH... VOUS POUVEZ DONNER UN EXEMPLE... ?



IL Y A AUSSI DES PARTIES PRENANTES DANS LES PME ET LES ENTREPRISES FAMILIALES
EX: LES FERRAILLEURS

RÔLE INTRA-META DE L'ÉTAT

MYSTIFICATION DE LA GLOBALISATION

... ENCORE ...

MORALE : ENTREPRISES,
FINANCEZ LES RECHERCHES
UNIVERSITAIRES QUI
REMETTENT EN QUESTION
LE DOGME

MARCHANDISATION ?
⇒ VEOLIA NE VEND
PAS D'EAU MAIS
DES SERVICES

L'HUMANITÉ
DE L'ENTREPRISE

▷ RÔLE DE
L'ARGENT
CORRUPTEUR ?



LA PERSONNE MORALE
EST-ELLE NOTRE PLUS GRANDE
ERREUR ÉCONOMIQUE

L'ÉCONOMIE
N'EST PAS UN JEU À
SOMME NULLE
⇒ CRÉATION, INNOVATION
⇒ PLUS QU'UN SIMPLE ÉCHANGE

DICTATURE DES
ACTIONNAIRES
ACTIVISTES ?

DEFINITION
CARACTÉRISE
DE L'ENTREPRISE

MYSTIFICATION DE
LA "PERFORMANCE"



Antoine Henry de Frahan
antoine@henrydefrahan.be
Tel. +32 476 20 15 64